Mairie d'Aureville

4, place du Village

31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29

Email: mairie@aureville.fr

Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE





Mardi 31 août 2021

SOMMAIRE

Table des matières

Sommaire

SUJETS AVEC DEBAT

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES -

Suppression partielle de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Electrification de la future salle des fêtes

Broyeur de végétaux

Mise à disposition à la population du broyeur de végétaux

Salles des fêtes – hangar

SUJETS SANS DEBAT

Vie Communale

Urbanisation/Voirie/Travaux

```
Cheminement piétonnier
Arrêt TAD 119 RD 24
Parc du château
Fibre
```

École/Sport/Associations

Écoles

Associations

Communication

Vie Intercommunale

SICOVAL

```
CLECT - Eaux pluviales urbaines
```

QUESTIONS DIVERSES

Parking de l'école

Nettoyage de la station d'épuration

Réunion du Conseil Municipal du 31 août 2021

CM 2021-07

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents: Absents excusés

CAMUS Gabriel

MANENT Corinne

GROENEN Jesse

AJAC Carole

VERBEKE Céline

LANDREA Benoît

BOISLIVEAU Anthony

BACCHIN Patrice

CASSAN Christine

ANDRE Dominique

TARROUX Francis

GILLES André

SCHMIT Sylvie

ESPIC Xavier

MOUMIN Jean-Marc

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du compte rendu du 29 juin 2021.
 - Sujet avec débats
 - Taxes Foncières Exonération partielle de la TFB de deux ans en faveur des constructions à usage d'habitation
 - 2. Raccordement électrique de la future salle des fêtes
 - 3. Broyeur mutualisé Demande d'adhésion de la commune de Goyrans
 - **4.** Modification de la délibération du choix des entreprises pour les travaux de création d'une salle des fêtes et d'une halle couverte Erreur de chiffres.
- Vie Communale
 - Compte rendu des activités communales
- Vie Intercommunale.
 - Compte rendu des activités intercommunales
- Questions diverses

Madame Corinne MANENT Maire adjointe ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal du 31 août 2021 à 20h30.

Compte tenu de la situation sanitaire, la réunion se tient en présentiel et en visioconférence.

2 conseillers municipaux sont en visioconférence,

Membres en exercice: 15 / Présents: 13 / Pouvoir: 0 / Votants: 13

Le compte rendu de la réunion du 24 avril et 25 mai 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur André GILLES est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

SUJETS AVEC DEBAT

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES -

Suppression partielle de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

CM-07/2021-26/01

Madame Corinne MANENT Maire adjointe expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de supprimer l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

La réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) a apporté des modifications à ce dispositif d'exonération temporaire.

Avant la réforme, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de TFPB. Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération sur l'ancienne part départementale de TFPB transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40 % sur l'ensemble de la nouvelle part communale de TFPB (ancienne part communale + ancienne part départementale)

Elle précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Cette exonération constitue un manque de recettes dans notre budget alors que par ailleurs, nous devons faire face aux charges supplémentaires liées à l'accueil de nouvelles populations. La suppression de cette exonération permettra de combler en partie l'augmentation du coût des services

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide de fixer un taux d'exonération de 40% pour une durée de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructiont, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen des prêts aidés de l'État prévus aux articles L.301-1 et suivant du code de la construction ou de prêts visés à l'article R 331-63 du même code.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Electrification de la future salle des fêtes

CM-07/2021-27/02

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstention: 0

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Broyeur de végétaux

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Achat mutualisé d'un broyeur de végétaux par les communes d'AUREVILLE, d'AUZEVILLE-TOLOSANE, de PECHBUSQUE et de VIGOULET-AUZIL - Adhésion de la commune de GOYRANS. CM-07/2021-28/03

La Mairie de Goyrans souhaite rejoindre le groupement d'achat du broyeur de végétaux qui est mutualisé avec quatre communes à ce jour (AUREVILLE, AUZEVILLE-TOLOSANE, PECHBUSQUE et VIGOULET-AUZIL).

La convention signée par ces quatre communes permet l'ajout d'une cinquième et en prévoit les modalités, à savoir :

L'accord unanime des quatre communes

Une délibération du conseil municipal de la commune de Goyrans et la signature de la convention par Madame la Maire de GOYRANS

Le règlement d'une participation financière au groupement de communes dont le montant est calculé selon la formule suivante : (prix d'achat TTC - subvention - FCTVA) x (1- le nombre d'années depuis l'achat/12)/4.

Le calcul donne, en comptant une année écoulée depuis l'achat, une participation de 2 024,53 € que Goyrans répartira à raison d'un quart à chacune des quatre communes (soit 506.13 €). A cette somme s'ajoutera la cotisation de l'assurance du broyeur pour l'année à venir (qui a été de l'ordre de 500 € cette année).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte l'adhésion de la commune de Goyrans au groupement d'achat du broyeur de végétaux, aux conditions prévues à la convention.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Mise à disposition à la population du broyeur de végétaux

L'ADEME a octroyé une subvention pour l'achat du broyeur mutualisé. L'obtention de cette aide, était soumise à l'engagement des communes à faire des actions de communication et d'animation autour de l'utilisation du broyat à la population des 4 communes.

La proposition de l'ADEME est de mettre périodiquement à disposition de la population des 4 communes le broyeur, à tour de rôle dans chaque commune.

Cette action implique :

- La présence de techniciens qui prendront en charge l'utilisation de la machine pour broyer le bois de chaque administré.
- L'existence d'une zone sécurisée, avec une aire de retournement ou la possibilité de prévoir une entrée et une sortie différentes.
- L'accueil de la population des 4 communes sur un même site.

Le conseil municipal s'oppose à cette proposition pour les raisons suivantes :

- La commune ne possède pas de lieu sécurisé pour organiser cette action de grande ampleur.
- Les conseillers pensent que l'action doit être menée sur un week-end afin de permettre à un maximum de foyers d'y participer.
- Enfin, l'animation doit être organisée uniquement pour les Aurevillois pour éviter une trop grande affluence et des déplacements trop importants. (Le transport des déchets verts sur une grande distance ne paraît très écologique)

Au vu de tous ces arguments, le conseil municipal, à la majorité décide d'organiser des animations ponctuelles au moins une fois par an pour de mettre à disposition des Aurevillois, le broyeur de végétaux.

Madame MANENT rappelle que le broyat du parc du château a été mis à disposition des Aurevillois. Elle propose d'arrêter lors du prochain conseil municipal de septembre, une date pour une

première action. Une communication en ce sens sera faite auprès de la population d'Aureville par le biais des Brèves et du site.

Salles des fêtes - hangar

Suite à une erreur sur le montant définitif du marché concernant la future salle des fêtes et la halle couverte, il convient de modifier la délibération prise au mois de juin.

MARCHE RELATIF AU TRAVAUX DE REHABILITATION DU HANGAR EN SALLE DES FÊTES ET HALLE COUVERTE.

Remplace et annule la délibération du 29 juin 2021. Suite à erreur de montant saisi.

CM-07/2021-29/04

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0

Abstention: 0

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que par délibération du 05 juin 2012 il a été décidé l'achat d'un hangar de type Lauragais pour la réalisation future d'une salle de fêtes et d'une halle couverte.

Qu'une procédure adaptée a été lancée au mois de mai 2019 pour le choix d'un maître d'œuvre : OECO Architectes a été désigné. Le PRO a estimé le montant du marché pour ce projet à la somme de 1 276 360 € HT.

Suite à l'examen et à l'analyse des offres, réalisés en mairie le 28 juin 2021, la commission d'appel d'offre a émis un avis pour la désignation des entreprises suivantes :

LOTS	Entreprises	Montant HT	Options	Marché HT
		initial	retenues	final
Lot 1 – Gros Œuvre	ERC	362 500.00 €	Engravures /V01 : + 1 500 € Finition voile béton brut/V05 : - 10 530€ Modif position poteau de portique /V05 : + 3 650 €	357 120.00 €
Lot 2 - FACADE	SOL FACADE	82 000.00 €		82 000.00 €
Lot 3 - CHARPENTE	GALLAY	98 000.00 €		98 000.00 €
Lot 4 - ETANCHEITE	SCET	26 640.00 €		26 640.00 €
Lot 5 - MENUISERIES EXTERIEURES	SMAP	116 417.00 €		116 417.00 €
Lot 6 - CLOISON DOUBLAGE PLAFOND	MANFRE	51 300.00 €	Laine de roche/V10 : - 4 414.01€	46 885.99 €
Lot 7 - MENUISERIES INTERIEURES	TEANI	93 462.52 €		93 462.52 €
Lot 8 - CARRELAGE	TECHNICERAM	10 000.00 €	Paillasson/V17 : + 1 330.86€	11 330.86 €
Lot 9 - PEINTURE	SLP	10 888.35 €		10 888.35 €
Lot 10 - ELECTRICITE	MC2F	48 000.00 €		48 000.00 €
Lot 11 - CVC PLOMBERIE	QUERCY CONFORT	96 000.00 €		96 000.00 €
Lot 12 - VRD PAYSAGE	COLAS	137 540.80 €	Places de stationnement/V12 : + 1650€ Suppression drain parking : - 5 600 €	133 590.80 €
Lot 13 - SCENOGRAPHIE	AUDIOTEC	68 470.10 €	Pendrillons/V14 : + 698 €	69 168.10 €
Lot 14 - CUISINE	ALBAREIL	18 941.00 €		18 941.00 €
Lot 15 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	AUTAN SOLAIRE	29 200.00 €		29 200.00 €
TOTAL :		1 249 359.77 €		1 237 644.62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Aureville approuve ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché.

2021 - 7

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

SUJETS SANS DEBAT

VIE COMMUNALE

Urbanisation/Voirie/Travaux

Cheminement piétonnier

Opération en cours de lancement. Le revêtement du chemin piétonnier sera traité en concassé. Le pont sera en fer avec bois pour le plancher et les rambardes.

Arrêt TAD 119 RD 24

L'emplacement du nouvel arrêt du TAD 119 « les Gouttes » est terminé. Le SDEHG devrait finaliser l'éclairage du passage protégé prochainement.

Parc du château

L'accès au parc par le chemin de Goyrans a été effectué.

Les panneaux d'information devraient être livrés fin septembre.

Fibre

L'armoire SRO et les fourreaux ont été posés sur le parking du cimetière par l'entreprise PCE. FIBRE 31 posera les câbles dans un délai de 4 à 5 mois.

École/Sport/Associations

Écoles

Siemca

La commune de Goyrans n'est plus représentée au sein du SIEMCA par Madame Mathilde PEYREGA mais par Madame Marie-Laure BOUCHERET.

Une nouvelle institutrice a été nommée sur le poste de MS.

Globalement, le même fonctionnement que celui mis en place au mois de juin, a été repris à la rentrée.

RPI

De nombreux petits travaux ont été réalisés pendant les vacances.

Madame Christine CASSAN assistera à la rentrée des classes à Aureville.

Associations

Suite à de nombreux petits problèmes, il convient d'organiser une réunion avec les responsables des associations d'Aureville pour signaler ou rappeler les règles de fonctionnement.

Festa al campestre

La préparation de la journée du 11 septembre continue. Nous aurons le feu d'artifice!

Association des boulistes

Les boulistes, comme chaque année, ont organisé cet été diverses manifestations dont certaines d'assez grande ampleur. Des erreurs ont été commises, comme : la fermeture de l'accès au parking de l'école sans autorisation, la mise en place de gravillons sur le parking de l'école sans autorisation, l'ouverture du compteur d'eau de l'école sans autorisation (ce qui a provoqué une inondation d'une salle de classe), des nuisances sonores auprès de riverains du lotissement des Mérigues...

Une réunion avec les représentants de l'association est à prévoir. Notamment pour leur signifier la baisse de leur subvention due aux nombreux frais engagés pour les réparations.

Communication

Brèves

Une « Brèves » est à distribuer.

VIE INTERCOMMUNALE

SICOVAL

CLECT - Eaux pluviales urbaines

Le schéma directeur est en cours d'élaboration

QUESTIONS DIVERSES

Parking de l'école

Le parking de l'école a été recouvert de gravier, les emplacements de stationnement des véhicules et du bus scolaire ne sont plus visibles. Comment le remettre en état pour la rentrée ?

Monsieur BOISLIVEAU Anthony contacte Adrien TREIL, Madame Christine CASSAN contactera Henry MOUMIN pour essayer de trouver des solutions afin de rendre le parking sécurisé.

Nettoyage de la station d'épuration

Des devis de location de benne pour évacuer les « ordures » entreposées à l'ancienne station d'épuration, seront examinés lors du prochain conseil municipal

Madame MANENT propose une demi journée d'évaluation de travaux le samedi 18 septembre 2021 à 9h30.

Bon anniversaire à André et Anthony.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MANENT Corinne clôt la réunion du conseil municipal à 22h30.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 28 septembre 2021 à 20h30

CM-07/2021-26/01 – Taxe foncière sur les propriétés bâties

CM-07/2021-27/02 – Électrification de la future salle de fêtes

CM-07/2021-28/03 – Broyeur mutualisé – Adhésion de la commune de GOYRANS

CM-07/2021-29/04 - Marché relatif aux travaux de réhabilitation du hangar en salle des fêtes et halle couverte – Modification des montants.

Absent
Absent